Deux symboles sur une pierre.



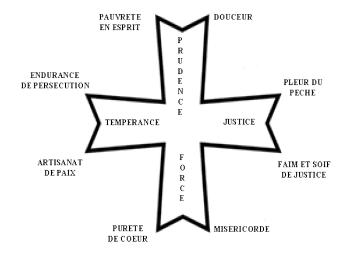
1721. D'autres hospitaliers à Allègre?

Nous avons consacré un article à l'Hôtel-Dieu d'Allègre, devenu hospice puis, de nos jours, maison de retraite. Nous vous y donnions le texte intégral des fondations de Christophe II, en 1616, en faveur de l'Hôtel-Dieu.

En haut de l'angle d'une maison rue Notre-Dame de l'Oratoire, on remarque cette pierre (ci-dessous) qui porte en façade une croix de Saint-Jean (dite aussi croix de Malte) et de côté un Tau des Antonins.

Cette pierre de lave volcanique provient-elle d'une maison (inconnue) où furent soignés les malades lors d'une des épidémies ?

Le seul indice d'époque de cette autre fondation est la « coexistence » à Allègre des hospitaliers de Saint-Jean, porteurs de la croix de Saint-Jean¹, et des frères Antonins porteurs du Tau... Coexistence ? Fusion ?







Saint-Antoine portant le Tau

¹ Croix pattée, à huit pointes, dite aussi croix de Malte.

L'ordre des hospitaliers de Saint-Jean (de Jérusalem) ordre religieux chrétien hospitalier et militaire exista depuis le XII^e s, siècle des croisades, jusqu'au seuil du XIX^e siècle.



Le révérend père Gérard, fondateur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Les origines de l'ordre accompagnent la fondation d'hôpitaux en Terre sainte pour assurer les échanges marchands. Des donations permettent aux hospitaliers de Saint-Jean de créer et posséder des prieurés, commanderies, hospices et maisons religieuses dans toute l'Europe catholique. Comme les Templiers, l'ordre de Saint-Jean joue un rôle militaire de protection des convois marchands et des croisés en pèlerinage vers Jérusalem. Parallèlement à l'ordre catholique de Saint-Jean, un ordre de Saint-Jean d'obédience protestante existe aussi depuis neuf siècles. Cette institution caritative protestante est, elle aussi, au service des malades et de leurs familles, des déshérités, des victimes de guerre et des catastrophes naturelles, des personnes âgées dépendantes et des jeunes en difficultés.

Chassés de Terre sainte en 1291, l'ordre s'installe à Chypre puis à Rhodes en 1310.

En 1314, lorsque s'éteint l'ordre du Temple, les hospitaliers reçoivent une partie des biens des Templiers.

En 1530 Charles Quint facilite l'installation de l'ordre de Saint-Jean à Malte et son accession à un statut politique et commercial « avec une quarantaine reconnue dans tous les ports de Méditerranée ».

A la toute fin du XVIII^e siècle, les chevaliers-hospitaliers chassés par Bonaparte s'exilent à Saint-Pétersbourg. Protection qui s'effondre à la mort du Tsar en 1801.

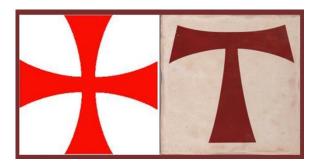
Par la suite l'ordre de Saint-Jean éclate en ordres secondaires.

La maison des chevaliers de saint Jean de Jérusalem à Paris était installée rive gauche depuis le Moyen Age sur un vaste terrain, entre la rue Saint-Jacques, la place de Cambrai, la rue de Noyers et la rue Saint-Jean de Beauvais. C'était un enclos avec une zone défensive, deux zones religieuses et un habitat.



Appelé d'abord hôpital, puis maison de Saint-Jean de Latran, puis bailliage de la Morée au XVII^e siècle, l'enclos et les maisons qui en dépendaient devinrent propriétés nationales quand l'ordre fut chassé de Paris.

(Dictionnaire historique des rues et monuments de Paris. Lazare).



La Croix de Saint-Jean et le Tau des Antonins.



Saint-Antoine avec la béquille dont est inspirée le Tau des Antonins.

L'ordre hospitalier des Antonins ou de Saint-Antoine exista de la fin du XI^e siècle au début du XIX^e siècle.

En 1070 les reliques de saint Antoine sont rapportées de Constantinople et déposées à La-Mothe-au-Bois, qui sera rebaptisé Saint-Antoine-en-Viennois puis Saint-Antoine-l'Abbaye où elles sont supposées guérir du feu de saint Antoine, aussi appelé mal des ardents, « maladie causée par l'ergot du seigle qui provoque la gangrène, des convulsions et des hallucinations ».

Dès le XI^e siècle les bénédictins de l'abbaye de Montmajour sont chargés de veiller sur ces reliques. Ils fondent un prieuré.

En 1089 deux jeunes nobles, dont l'un guérit du feu de Saint-Antoine, fondent une compagnie charitable et un hôpital dédié à saint Antoine.



Représentation de Saint-Antoine porteur du Tau, avec à ses pieds, à droite le cochon et à gauche le feu « du mal des ardents ».

Au début du XIII^e siècle le pape Honorius III autorisa les frères à prononcer les trois vœux, puis Innocent IV érigea la communauté en ordre religieux sous la règle des Augustins, des Bénédictins restant en charge des reliques.

Le pape Boniface VIII arbitre les rivalités armées entre les frères pas encore appelés Antonins et les Bénédictins en prenant directement sous sa juridiction les frères hospitaliers chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois, fondant par là-même l'ordre des Antonins.

L'ordre militarise, hiérarchise et centralise son organisation divisée en commanderies et circonscriptions (baillies) réparties le long des routes de Jérusalem et de Compostelle. Les Antonins prennent comme symbole le Tau dont le dessin rappelle la béquille des malades estropiés par le feu de saint Antoine. En Europe l'ordre se développe vite et compte près de 650 établissements au XIV^e siècle.



Porte de l'abbaye de Saint-Antoine l'Abbaye.

Les Antonins soignaient d'abord les malades de l'ergot de seigle avec des onguents vasodilatateurs à base de plantes et de vinaigre. Les Antonins élevaient des porcs pour nourrir les pauvres et parce que le lard leur semblait avoir des vertus bénéfiques pour les malades. C'est pourquoi Saint-Antoine est souvent représenté avec un cochon (cf. l'illustration ci-dessus).

Puis ils pratiquèrent une amputation efficace des membres nécrosés. Leur réputation connut son apogée au XV^e siècle. La cause du feu de Saint-Antoine mieux diagnostiqué, la fabrication du pain se fit plus saine et les épidémies diminuèrent au XVI^e siècle.

Les Antonins se reconvertirent mais leur ordre déclinant, ils se fondirent dans l'ordre de Saint-Jean, ne subsistant qu'au Moyen-Orient.

« En 1826, l'abbaye (de Saint-Antoine-l'Abbaye) désertée, fut rachetée pour y établir un nouvel établissement avec le soutien de l'évêque de Grenoble et du préfet de l'Isère.









Croix de Saint-Jean (ou de Malte)

et Tau des Antonins.

On est donc réduit aux suppositions.

Soit la pierre marquait une maison à la fois tenue par des hospitaliers de Saint-Jean et par des hospitaliers Antonins, soit elle marquait une fondation conjointe des deux ordres dont la fusion remonte au XVII^e siècle.

Et nous revoici à la même époque que la fondation faite par Christophe II. Les cloches de l'église paroissiale, refondues en 1824, mais pas à l'identique des anciennes, brisées lors de l'effondrement du clocher en 1822, portent la croix pattée dite de Saint-Jean.

Les grandes épidémies² qui ont touché la région d'Allègre, le Velay et l'Auvergne, sont assez peu fréquentes. L'altitude n'est pas favorable aux épidémies en provenance de pays chauds et... rares sont les bateaux qui accostent. Les ports d'Atlantique et de Méditerranée sont bien plus souvent touchés, ainsi que les couloirs de circulation comme le Rhône, la Seine et la Loire.

² Typhus, syphilis, rougeole, grippe, tuberculose, peste, etc. sont souvent dénommées ensemble « peste ».

Trois épidémies peuvent avoir plus particulièrement touché Allègre. La peste noire de 1347-1352, la peste de 1629-1631, et la peste de 1720-1722 apportée par le Grand-Saint-Antoine qui accoste à Marseille le 27 mai 1720.

- 1. La première épidémie (1347-1352) cause la mort de 25 millions de personnes en Europe. Allègre n'est alors pas entouré de murs et ses barons sont les chevaliers d'Alegre. On n'est encore qu'à 25 ans de l'alerte que donnera Charles V demandant à ses vassaux d'élever des murs autour de leurs châteaux. Les villages d'Alegre et de Grazac sont bien séparés.
- 2. La deuxième (1629-1631) est à l'origine des mesures spécifiques d'isolement des foyers et de la création de postes de réception des étrangers, de quarantaine et de soins, dits « postes de santé ». Les médecins revêtent la longue robe et la coiffure en bec d'oiseau garni d'herbes supposées protéger les soignants. Christophe II est marquis et réside dans le château d'Alegre. Les murs existent mais déjà de plus en plus de maisons s'y appuient. Les fossés commencent à être comblés et des constructions s'y élèvent. La ville s'ouvre mais est encore facile à clore.
- 3. La troisième (1720-1722) fait 40 à 50 000 morts à Marseille et 100 à 120 000 morts dans le royaume, surtout dans la moitié Sud. Yves V est marquis d'Allègre mais ne vient qu'épisodiquement pour affaires. Grazac et Alegre se sont fondus l'un à l'autre. Les murs ne sont plus debout qu'en de rares places, au Nord-Est et au Nord-Ouest. Les maisons s'y appuient au Nord, au Sud et à l'Est sur la moitié de la longueur. A l'Ouest des cours remplacent peu à peu ce qui était un chemin de ronde.

Le Grand-Saint-Antoine.

Le Grand-Saint-Antoine était un gros navire de commerce, une flûte hollandaise gréée en trois mâts carré avec une voile latine sur l'artimon. Long de 37m et large de 7m50 m, il arrive à Marseille le 27 mai 1720, apportant d'Orient plus de 200 tonnes de ballots de toiles, cotons et soieries. Il était lesté de sacs de cendres qui ont contribué à reconnaître son épave.





La peste s'étant déclarée, le navire fut isolé et abandonné au mouillage. Fin septembre 1720 il fut remorqué et mis en quarantaine dans une crique de l'Île de Jarre, incendié et coulé.

Son épave a été découverte par deux plongeurs en juin 1978. La fouille de l'épave s'est effectuée de 1980 à 1984. L'ancre du navire (pesant près d'une tonne) a été remontée en 2012, nettoyée, restaurée et présentée au public en 2013. (Pour en savoir plus : Voir le site www.atlaspalm.fr)

Allègre, 1721.

Le 29 septembre 1721, devant la progression de la peste venue de Marseille en mai 1720, une « délibération des habitants d'Allègre prescrit des précautions à prendre pour se garantir de maladies contagieuses ».

Nous sommes à la fin de la régence (1715-1723) qui suit la mort de Louis XIV (1638-1715) et précède la majorité de Louis XV (1710-1774).

Á la mort de Louis XIV le 1^{er} septembre 1715, son arrière-petit-fils, Louis, n'a que 5 ans et 9 mois. Louis XIV a laissé un testament par lequel il choisit comme Régent le duc du Maine, Louis-Auguste, un de ses enfants naturels. Philippe, duc d'Orléans (1674-1723) fils de Monsieur frère de Louis XIV, conteste, s'estime plus légitime pour ce rôle, prend le pouvoir et crée sept Conseils pour l'assister dans cette Régence. Cette méthode de gouvernement, appelée Polysynodie, vise à associer la haute noblesse au pouvoir. De 1715 à 1718 chaque grand sujet est discuté avec le Conseil spécialisé subordonné au Conseil de Régence.

Ce système rompt avec celui des secrétaires d'Etat de Louis XIV, les secrétaires se voyant remplacés par les conseils composés de grands nobles et de magistrats.

La polysynodie se révèle trop lente et ouvre des oppositions entre membres des conseils. Il y est mis fin en septembre 1718. Le Conseil de Régence siège seul jusqu'à la majorité de Louis XV, pour ses 13 ans, en février 1723.

La Régence est marquée par la progression fulgurante mais la chute aussi brutale du système Law qui aura cependant rempli les caisses de l'Etat, vidées par les guerres de Louis XIV. La flotte maritime commence à être réorganisée et accrue. Le cardinal Dubois et le futur cardinal de Fleury vont marquer l'époque.

Philippe d'Orléans réussit à redresser la France et ses finances. Il atténue les famines et la pauvreté. Arts et sciences connaissent un réel développement.

« La vie culturelle et sociale allument les derniers feux du Grand Siècle avant de laisser place aux Lumières du $XVIII^e$ siècle. »

La Régence « fait figure de transition lumineuse et festive entre deux règnes ». Michelet la qualifie de « Révélation, Révolution, Création ».

La Régence est méconnue du grand public. Il est vrai que l'explosion du libertinage choque d'autant plus qu'elle succède à la période austère de la fin du règne de Louis XIV. La période fait penser aux Années Folles qui suivirent la querre 14-18.









Louis XIV

Philippe d'Orléans-Régent

Le duc du Maine

Louis XV

Yves V d'Alegre (Yves V de Tourzel (1653-1733) marquis d'Allègre, dit Yves V d'Alegre) « *s'illustre* » sous la Régence...

Âgé de 62 ans à la mort de Louis XIV, et de 70 ans à la fin de la Régence, perclus de rhumatismes, il trempe à 65 ans dans la Conspiration de Cellamare (1718-1719) l'un des épisodes de l'opposition entre le duc du Maine et Philippe d'Orléans. Le Régent a formé la Quadruple Alliance (Angleterre, Hollande, Allemagne et France) contre l'Espagne dont le roi, petit fils de Louis XIV, Philippe V, convoite la couronne de France.

Yves V d'Alegre choisit le parti du Maine et de l'Espagne... Erreur.

Pris le doigt dans le pot de confiture, il fera un peu de prison à Doullens avant d'être laissé tranquille puis créé maréchal de France en 1724 au bénéfice de son âge, des services rendus sous Louis XIV... et de sa naïveté.



Yves V de Tourzel dit d'Alegre. (Voir nos articles sur la Conspiration de Cellamare)

Le 27 mai 1720 un navire en provenance du Moyen-Orient accoste à Marseille. C'est le Grand Saint-Antoine. Dans ses entrailles, la peste.

Voici l'intégrale de la délibération des habitants d'Allègre.

Elle nous apporte d'intéressantes précisions sur Allègre à la fin du premier quart du XVII^e siècle. Elle nous fait voir les lieux à mi-chemin entre Moyen Âge et époque moderne.

29 septembre 1721.

Délibération des habitants d'Allègre prescrivant les précautions à prendre pour se garantir de maladies contagieuses.

« Aujourd'huy vingt neuf septembre mil sept cent vingt et un, à la réquisition de Jacques Alluys, Pierre Passemard et Pons Garde consuls l'année présente 1721, les hants³ de lad. ville et faubourgs⁴ en nombre suffisant sestant assembles pour prandre les precautions necessaires pour la surretté de lad. ville et faubourgs au sujet d'un soupcon de maladie contagieuze que lont pretand estre dans les provinces voisines et a empescher a cet effet les communications de touttes sortes de personnes et marchandizes venant desd. pais suspets, a esté deliberé que les commissaires qui seront cy apres nommés empecheront quils nentrent dans lad. ville aucune personne de quel estat et conditions quils soient venant du Languedoc, Gevaudan, Vivaret, Velai et autres androits suspets, munis de quelque passeport qu'ils puissent avoir, et ce en executions des ordres de monsieur le mareschal de **Bervic** commandant en chef dans cette province d'Auvergne et a cet effet et pour lentiere executions desd. hants ont estably un bureau de santé compozé de huit commissaires qui sont monsieur Roucon prestre, mons. Grangier baly suddelegué de mons. lintandant, mons. Couderc lieutenant, mons. Chardon procureur doffice, mons. Julien Grellet, mons. Fornier, mons. Gisclon, et Jacques Alluys, lesquels commissaires seront tenus de nommer pour monter trois corps de garde savoir l'un a la porte de Ravel, le second à la porte Monsieur et le troisieme a la croix proche la fontaine d'Armand, lesd. comissaires chacuns a leurs tour visiteron lesd. postes et se saisiront a neuf heure du soir de cled des portes ensemble celle de la posterle. Le commissaire du jour visitera pandant la journee les trois postes susd. pour savoir sy ceux quy sont comandés pour monter la garde ninterposent point des personnes a leurs

_

³ Hants: parents, voisins, fréquentations, habitants.

⁴ Les deux anciens bourgs d'Alegre et de Grazac se sont rejoints depuis que les murailles ne closent plus Alegre, et forment la ville d'Allègre, avec toutefois la nuance que Grazac reste qualifiée de faubourgs.

places et sy leurs armes sont en bon estat. Ne pourront les personnes comandees de monter la garde se retirer de leur poste jusques a ce que le comissaire en ordonnera la levee et fermera les portes, et ceux quy seront comandés pour le landemain seront tenu de se trouver à leurs postes à portes ouvrants, et a legard du poste du faubourg le comissaire en exercise aura soint quil y ait une santinelle postee du costé de la grande fontaine et une autre du costé de la maison de Recipon, lesquels auront obligations de monter la garde de jour et de nuit pandant les vingt quatre heures quy seront commandés et ce jusques a ce que les barriere desd. faubourgs seront faites, lesd. comissaires visiteron tous les soirs les cabarets pour scavoir les personnes quils auront recu a loger, auxquels cabaretiers il est enjoint, suivant les ordres de donner tous les soirs le nom et surnom de ceux quy veulent loger et ne pourront le faire que après que le comissaire en aura donné ordre. Lesd. comissaires sassembleront a cet effet pour faire incesament travailher au barriere necessaires auxd. Faubourgt et a les faire fermer aussy bien que les trois porte de la ville, ils enjoindront aux particuliers quy ont des portes quy donnent sur les fosses de les crochetter a paine destres murées, et pour parvenir au fond necessaires pour touttes les susd. reparations lesd. hants ont donné pouvoir aud. comissaires de prandre de fonds suffizans des mains de ceux qui en peuvent estres saisis et dont ils en doivent la restitutions auxd. hants et de faire toutte diligence necessaires a raison de ce.

Fait et deliberé au devant de leglize a la sortie des vespres led. jour et an susd.le present deliberatoire clos en presence de monsieur de **Gizaguet** chargés des ordres de monseigneur le vicomte de **Baune** pour l'inspection des gardes bourgeoize dans la frontiere du Velay.

(Ont signé) Alluys, Chardon, Couderc, Fornier, Gisclon, Gizaguet, Grangier, Grellet, Roucon prestre. »

A cette délibération est jointe la liste des noms des 5 ou 6 habitants qui ont monté la garde du 19 juillet au 2 octobre (avec jours et heures) « au portail de Ravel, a la porte de M^r., au grand chemin de Toulouze (aussi nommé chemin de Langeac et Brioude) (...) suivant les ordres adressé par monseigneur le vicomte de Baune gouverneur en cette province d'Auvergne du 2^e juillet 1721 (...) » Est également jointe une lettre du 11 septembre signée Grangier bailli de la ville et marquisat d'Allègre priant « M^r. Alluis de faire ferrer les trois portes de la ville et faire mettre de gros verrous derriere avec chacun une serrure (...) M^r. le viscomte de Beaune devant passer incessam^t et faire passer à la porte de M^r. (...)

qu'on ait soing de mettre de bons hommes a chaque porte crainte que M^r. Le

Quelques commentaires et précisions.

viscomte de Beaune ne surprenne la garde (...) »

Ce document nous décrit la ville d'Allègre et la limite avec ses faubourgs anciennement ville de Grazac.

- ♣ En 1721 les noms de Porte de Ravel et Porte de Monsieur sont déjà en usage.
- L'actuelle rue de la Porte de Monsieur était le début de la route ou grand chemin de Toulouse, aussi nommée route ou chemin de Langeac et Brioude.
- La poterne qui ouvre dans le mur Est vers Fonteline est toujours en place. Elle sera démolie un siècle plus tard. Elle peut être close. De chaque côté les murs ou des maisons sont en place. Les maisons doivent tenir portes et fenêtres closes la nuit sous peine qu'elles soient murées.
- ♣ Au début du XVIII^e siècle, le mot en usage pour désigner une poterne, est « posterle » ou « pousterle » en prononciation patoisante locale, ce qui semble avoir donné lieu à une confusion avec le nom d'une famille.

- Les trois portes semblent pouvoir encore fonctionner, mais leur usage semble se perdre puisqu'il faut contrôler leurs ferrures et leur ajouter des verrous.
- Quatre postes de garde sont aménagés. Ce ne sont pas les « postes de santé » tels qu'organisés et tenus par les ordres de Saint-Jean ou de Saint-Antoine. Il s'agit d'interdire à d'éventuels malades contagieux d'entrer dans la ville.
- L'installation de postes de garde aux trois portes de l'enceinte extérieure du château était chose encore possible au début du XVIII^e s.
- ♣ En absence de document à ce sujet, rien n'empêche de penser qu'un poste de santé ait pu exister dans le bourg d'Alegre, seule zone pouvant encore être close.
- La pierre chargée d'une croix et d'un Tau peut laisser penser qu'un tel établissement ait existé.



Vue générale des quatre postes de garde de 1721 sur le cadastre de 1824.



Les trois postes de garde du bourg d'Alegre. Ils sont au Nord, au Sud et à l'Est. Le fossé a été partiellement comblé. Les toitures du château ont brûlé 23 ans plus tôt mais le château est entretenu. Le marquis et son héritière du fief d'Allègre ont le projet de réparer charpentes et toitures. Le château neuf visible sur le croquis de 1750 est peut-être projeté mais sans doute pas encore construit. On ne peut probablement pas pénétrer dans le bourg par le côté Ouest, ce qui explique qu'aucun poste de garde ne s'y trouve. L'enceinte extérieure n'est plus continue, mais les maisons qui s'y appuient la remplacent localement.

Emplacement du poste de garde du faubourg.

La délibération nous dit que des barrières doivent être construites pour créer le quatrième poste de garde dans le faubourg, près de la croix proche de la fontaine d'Armand aussi appelée grande fontaine et de la maison de Récipon.

La fontaine d'Armand a donné son nom à la place qui se trouve en bas d'Allègre. A l'angle Nord-Est de cette place se trouve la croix de pierre dite « de la fontaine d'Armand ».

C'est donc là que se trouvait le quatrième poste de garde...

A ceci près que la fontaine d'Armand a disparu... et que la croix a été déplacée. Les deux repères principaux n'existent plus...

Voyons ce que nous en dit Emmanuel Grellet⁵:

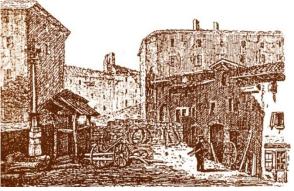
« La fontaine d'Armand, qui tirait son nom d'un des derniers seigneurs de la première maison d'Allègre, desservait la partie basse d'Allègre, appelée faubourg, par opposition avec la partie haute correspondant à la ville fortifiée, dans laquelle on pénétrait par la porte de Ravel en venant du nord et par la porte de Monsieur en montant du faubourg. La croix ornait la place devant le porche de l'église paroissiale Saint-Martin depuis la réfection de cet édifice au début du XVI^e siècle. Le piédestal, qui porte sur chacune de ses six faces un écusson avec une inscription en caractères gothiques, paraît même d'une époque antérieure, tandis que la fût, d'un style moins caractérisé, pourrait avoir remplacé postérieurement une autre croix plus ancienne. Quoiqu'il en soit, en 1721, la croix se trouvait à peu près à l'entrée sud d'Allègre, entre les points d'arrivée de la route de Toulouse et de la route du Puy. Au XIXe siècle, elle a été déplacée un peu plus bas, lorsque fut érigée, devant l'église, l'actuelle croix de mission en fer. »





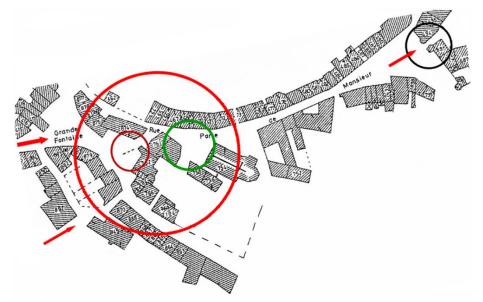






Emplacement actuel et au XIX^e siècle de la croix de la fontaine d'Armand. Mais c'est à l'emplacement de l'actuelle croix de mission qu'Emmanuel Grellet situe le poste de garde, donc à l'angle de la place de l'église.

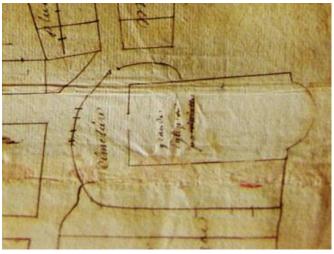
⁵ Dans « Le château, la ville et les seigneurs d'Allègre ». Ed Auguste Picard. Paris 1929. (en notes, p. 121 et 122, de l'édition originale).



Grand rond rouge : l'ensemble de la zone du faubourg comprise entre l'église et le débouché des routes de Toulouse et du Puy

Rond rouge sombre : l'actuel emplacement de la croix de la fontaine d'Armand.
Rond vert : l'ancien emplacement de la croix de la fontaine d'Armand qui, selon Emmanuel Grellet a été remplacée à cet endroit par la croix de mission en fer, devant l'église.





Vue de la place devant l'église, avec la croix de fer qui marque l'emplacement de la croix de la fontaine d'Armand.

Les lieux étaient différents en 1721 car l'ancien cimetière existait encore, entouré d'un mur ou d'un muret comme le montre le détail du croquis de 1750 (à droite). Il était assez facile d'établir des barrières entre le cimetière et les maisons proches pour empêcher de monter vers la porte de Monsieur.

C'est l'emplacement le plus probable du quatrième corps de garde, celui du faubourg (marqué d'un rond vert sur le dessin en haut de page).